

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DU MERCREDI 29 JUIN 2016**

**Sous réserve de validation par le prochain conseil d'établissement**

Membres présents avec voix délibérative :

Représentants de l'administration :

M. ALMOSNINO, proviseur, président du conseil d'établissement,  
M. DERAMBURE, proviseur adjoint,  
M. VANZI, directeur administratif et financier,  
M.GOMEZ, conseiller principal d'éducation,  
M<sup>me</sup> LE BRAS-LESTREMAU, directrice des cycles 1 et 2,  
M. VALEYRE, directeur du cycle 3

Représentants du personnel enseignant:

*Pour le premier degré :*

M. CARRAT, représentant SNUIPP-FSU,  
M<sup>me</sup> RODRIGUEZ, représentante STEPV- UGT,

*Pour le second degré :*

M.AUGIE, représentant SNES-FSU,  
M. MICHEL, représentant SNES-FSU,  
M<sup>me</sup> GARCIA, représentante STEPV e indépendientes,

Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service :

M<sup>me</sup> LLAVATA, représentante des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, STEPV,  
M<sup>me</sup> SAINT BLANCAT, représentante des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service,  
STEPV

Représentants des parents d'élèves:

M<sup>me</sup> RIBERA représentante des parents d'élèves A.P.A., en remplacement de M. FORRIOL BROCAL,  
excusé,  
M<sup>me</sup> BORSO DI CARMINATI PERIS, représentante des parents d'élèves A.P.A.,  
M<sup>me</sup> GONZALEZ GALLARZA, représentante des parents d'élèves A.P.A.,  
M<sup>me</sup> MEUNIER FORTUNE, représentante des parents d'élèves du groupement des parents indépendants,  
suppléant de M<sup>me</sup> MEUNIER FORTUNE, titulaire excusée,  
M. VAN LANGHENHOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants

Autres membres présents à titre consultatif :

M<sup>me</sup> GUEVARA, directrice technique des études espagnoles,  
M<sup>me</sup> GOURGUES, présidente de la société française de bienfaisance de Valence,  
M. BERTÉ, conseiller consulaire,  
M<sup>me</sup> VALLDECABRES, conseillère consulaire,

Membres excusés:

M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,  
M<sup>lle</sup> CASINO VIVAS, représentante des élèves,  
M. FORQUES, représentant des élèves,  
M. FONS D' OCON, vice-président du C.V.L.  
M. TEULIERE, directeur de l'Institut français de Valence,  
M<sup>me</sup> SEE, conseillère consulaire,  
M. LAVARDE, conseiller consulaire,  
M. HUSS, conseiller consulaire,  
M. RALLE, conseiller consulaire,  
M<sup>me</sup> LECOMTE, conseillère consulaire

M. LOPEZ, président de l'association des anciens élèves

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h05.

M. DERAMBURE, proviseur adjoint, est nommé secrétaire de séance.

Mme RIBERA représentante des parents d'élèves A.P.A, est nommée secrétaire de séance adjointe.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 25 février 2016
2. Compte rendu du conseil d'école du 16 juin 2016
3. Compte rendu du conseil du 2d degré du 22 juin 2016
4. Bilan du fonctionnement des associations
5. Bilan des actions du projet d'établissement 2015-2016
6. Actions pilotes 2016-2017
7. Règlement intérieur 2016-2017
8. Préparation de la rentrée 2016-2017
  - a. Structure
  - b. Tableau des emplois
9. Mise en place de la réforme du collège
10. Calendrier de la rentrée 2016-2017
11. Plan biennal d'investissement : bilan d'étape
12. Charte des voyages scolaires
13. Frais de scolarité 2017-2018
14. Informations diverses
15. Questions diverses

#### **1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement ordinaire du 25 février 2016**

Le compte rendu de la séance du conseil ordinaire du 25 février 2016 ne suscite aucune remarque ou observation de la part des membres du conseil.

**Il est adopté à l'unanimité.**

#### **2. Compte rendu du conseil d'école du 16 juin 2016**

Remarque : la fréquentation du BCD à l'école durant la pause méridienne est de 60 et non pas 20 élèves.

#### **3. Compte rendu du conseil du 2d degré du 22 juin 2016**

Remarque : la représentation de l'APE était assurée par Mme Encarna RIBERA MAYCAS, suppléante de la titulaire Mme Martina GONZALEZ-GALLARZA GRANIZO, et non pas Mme Salomé MORENO.

#### **4. Bilan du fonctionnement des associations**

Le proviseur commente le paragraphe correspondant du document joint à l'ordre du jour pour la préparation de ce Conseil d'Établissement, notamment à propos des activités proposées par l'IDEF, par l'APE, par l'Association Sportive et par le Foyer Socio-Éducatif (FSE).

Remarque de l'APE: les effectifs correspondant aux activités proposées par l'APE le vendredi après-midi sont 140, 180 pour la chorale et 32 pour le football soit un total de 352.

Le proviseur présente les activités du FSE, notamment sa présence et participation lors de *La Nuit du Silence* et le 125ème anniversaire du Lycée.

Le proviseur fait ensuite une présentation les différentes conventions signées avec des clubs sportifs de rugby, volley et windsurf et l'association de Capoeira.

## 5. Bilan des actions du projet d'établissement 2015-2016

Il s'agit d'un bilan non exhaustif, précise le proviseur. Il s'attarde sur la COPVAL et *La Nuit du Silence*. Il existe des actions d'ampleur qui impliquent une grande partie de l'établissement et d'autres qui sont plutôt des actions de classe.

## 6. Actions pilotes 2016-2017

Le proviseur mentionne et commente les différentes actions pilotes proposées pour validation de l'AEFE pour l'année scolaire 2016-2017 :

- APP Robotique
- APP Pédagogie inversée
- APP *Ta salle s'anime* autour du film d'animation et de l'inauguration de la future salle polyvalente.
- APP COPVAL euro méditerranée
- APO semaine de l'orientation

M. CARRAT, représentant des personnels du 1<sup>er</sup> degré SNUIPP-FSU, précise que deux enseignants sont très compétents dans le domaine du film d'animation. Le proviseur répond qu'il suppose qu'ils participent à cette action.

À propos de la *Semaine de l'Orientation*, le proviseur indique que, puisque la rentrée après les vacances de Noël va avoir lieu très tard cette année, cette action se déroulera début février. Il indique qu'il faudrait l'étoffer avec une plus forte présence française. Le proviseur pense également que ce sera la dernière fois que le forum aura lieu au gymnase, en relation avec l'inauguration de la Salle Polyvalente.

M. VAN LANGHENHOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants demande au proviseur si les tablettes numériques font partie ou pas des actions pilotes.

Le proviseur lui répond que l'équipement ne fait pas partie des actions pédagogiques pilotes.

## 7. Règlement intérieur 2016-2017

Suite au conseil du second degré, les représentants de parents d'élèves demandent l'interdiction du téléphone portable pour les élèves du primaire et de collège dans l'ensemble de l'établissement, y compris dans les cours de récréation.

Le proviseur rappelle que, de manière générale, il est formellement interdit d'utiliser ces appareils dans une configuration de caméra pour filmer, photographier ou enregistrer des sons à l'intérieur de l'établissement selon le Règlement intérieur.

Il demande si les représentants des parents souhaitent une interdiction d'usage dans l'enceinte de l'établissement.

Mme VALLDECABRES, conseillère consulaire indique qu'il existe des établissements où l'utilisation des téléphones portables est interdite.

Le proviseur propose d'envoyer un questionnaire aux parents du primaire et du collège.

M. VAN LANGHENHOVE et M. CARRAT pensent qu'il sera difficile de faire appliquer cette mesure.

Mme GONZALEZ-GALLARZA, demande un retour des enseignants sur la question.

Mme GARCIA, représentante des personnels du second degré STEPV e indépendantes et Mme RODRIGUEZ, représentante des personnels du 1<sup>er</sup> degré STEPV-UGT, se manifestent contre l'usage des téléphones portables.

D'autres membres du Conseil interviennent autour sur cette question.

Le proviseur rappelle qu'en cas d'urgence les élèves peuvent toujours s'adresser à la Vie Scolaire pour appeler leurs parents. Il évoque les incidents liés aux téléphones portables pendant le bac blanc malgré les consignes et le problème que ne manqueront pas de poser très prochainement les montres Apple Watch. Il propose de faire une petite enquête rapide auprès des parents.

Mme GONZALEZ-GALLARZA, Mme VALLDECABRES et M. BERTE, conseiller consulaire, s'expriment autour de l'existence de règlements sur l'utilisation dans d'autres établissements et sur la pertinence d'en faire un spécifique pour le lycée français de Valence.

Le proviseur soutient l'idée de maintenir l'usage des téléphones portables en travaillant le volet éducatif de leur utilisation.

## **8. Préparation de la rentrée 2016-2017**

Le proviseur présente la structure et les effectifs prévisionnels, (document préparatoire joint).

Il souhaite apporter un commentaire sur les préinscriptions qui n'ont pas été validées.

Le proviseur s'exprime sur les conséquences des défections sur le nombre de divisions dans les différents niveaux.

Mme LE BRAS-LESTREMAU, directrice des cycles 1 et 2, pense que certaines défections peuvent être liées à l'attribution ou non de bourses. Elle expose le cas d'une famille avec un enfant en GS et un autre qui devrait entrer en PS : la mère a décidé de retirer même l'enfant de GS car elle ne veut pas risquer une situation délicate.

M. VANZI, Directeur Administratif et Financier, Mme VALLDECABRES et M. VAN LANGHENHOVE participent à ce débat.

Le proviseur suggère de donner à cette famille les coordonnées de Mme VALLDECABRES, de M. BERTÉ et de M. VAN LANGHENHOVE si la famille souhaite les contacter.

Le proviseur présente ensuite le tableau des emplois.

Ce tableau pourrait nécessiter quelques ajustements liés à l'attribution de l'accompagnement personnalisé en lycée.

Il explique également le tableau des emplois des recrutés locaux en ETP attribués et utilisés pour les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016 et la prévision pour 2016/2017.

Le proviseur informe le Conseil que le Contrato por Obra o servicio au service intendance devient un CDD au 01/09/2016.

Compte tenu de la forte augmentation des effectifs depuis 2 ans, le proviseur informe le conseil qu'il a demandé à l'AEFE, en urgence, la création d'un ETP supplémentaire pour créer un temps partiel d'ASEM en maternelle (45%). Si le plafond d'emplois demeurait stable, ce poste ferait l'objet d'un contrato por obra o servicio.

Mme RODRIGUEZ indique que cet ASEM à temps partiel est nécessaire pour l'accueil du matin et pour le travail de la matinée.

Le proviseur pense, qu'avec la création d'une division de seconde supplémentaire, le taux d'heures supplémentaires devient élevé. Il faudra sans doute solliciter une augmentation du plafond d'emploi si les effectifs se confirment à la hausse.

Les représentants des parents et des enseignants commentent ce sujet et parlent des possibilités ou difficultés pour le recrutement en résident ou en local pour certaines disciplines.

## **9. Mise en place de la réforme du collège**

Le proviseur adjoint présente la réforme du collège, qui affecte programmes et cycles. Concernant l'interdisciplinarité, il annonce que les enseignants travaillent sur les EPI, qui seront finalisés lors des journées de prérentrée, après un travail conséquent des équipes pédagogiques en fin d'année scolaire.

Concernant l'accompagnement personnalisé, le format est différent et des phases d'ajustement seront nécessaires.

En conclusion, le proviseur adjoint considère l'enjeu très important pour l'établissement : il s'agit de renforcer l'interdisciplinarité pour réussir la réforme du collège. Il estime que le Lycée est en bonne voie.

Le proviseur précise que les parents auront des informations sur le nouveau brevet (DNB) en septembre.

Pour répondre à une question diverse des parents d'élèves, le proviseur estime que les résultats des brevets blancs de cette année, sont conformes aux attendus. Ces examens blancs doivent être vus comme formatifs en vue de l'examen de fin d'année et non comme sanctions.

## **10. Calendrier de la rentrée 2016-2017**

Le proviseur annonce une prérentrée plus dense, de deux jours. Tous les détails sont dans le document préparatoire.

## **11. Plan biennal d'investissement : bilan d'étape**

Le proviseur informe le Conseil qu'un audit de l'agent comptable de l'AEFE a eu lieu fin avril, opération qui a lieu régulièrement pour vérifier la bonne tenue des comptes de l'établissement.

M. VANZI présente les réalisations du plan d'investissement déjà effectuées, et continue sur celles qui sont en cours de réalisation.

Concernant la salle numérique, le proviseur intervient. Si la volonté d'installer un WIFI temporaire n'est pas majoritaire, le proviseur estime qu'il est nécessaire de le savoir dès à présent car il s'agit d'un investissement de 22.000 €. M. VANZI précise qu'il ne va y avoir aucune exposition continue aux ondes, car ils peuvent arrêter le fonctionnement entre deux séances, et ça va être très localisé. Il veut savoir quelle est l'opinion des enseignants, et M. MICHEL dit qu'il l'ignore.

À propos du réaménagement du 4ème étage, M. VANZI explique que la direction souhaite que les travaux soient temporairement effectués pendant l'été pour que les salles soient opérationnelles le 1er septembre. Il annonce qu'il y aura un complément du mobilier scolaire.

Concernant l'accès au réfectoire pendant la pause méridienne, M. VANZI annonce que des tourniquets avec pointage par cartes seront installés. À ce sujet, des élèves ont donné leur avis sur la façon dont se déroule actuellement l'accès au réfectoire : attente de souvent plus de quinze minutes, bousculades pendant l'attente et bruit.

M. VANZI pense que la présence de tourniquets permettra de fluidifier les flux et de créer une zone tampon avant l'accès à la salle de restauration. Il annonce également l'installation de panneaux électroniques pour annoncer le moment du passage des groupes, ce qui représente un gain de 3 à 4 minutes par rotation. Les frais pour le réaménagement nécessaire du couloir d'accès, les tourniquets et les panneaux sont pris en charge par Serunión. Les cartes d'accès ne comporteront pas de données personnelles, ce qui évitera, en cas de perte de la carte, un accès aux données de l'élève.

M. VANZI présente ensuite le calendrier de construction de la salle polyvalente. Il est prévu que l'aménagement et la végétalisation des espaces extérieurs ait lieu au cours de l'hiver 2016. Il précise également qu'il n'y a pas de dépassement de l'enveloppe, sauf si l'option de revêtement de la façade en aluminium au lieu de la tôle prévue, était retenue. La fin des travaux est estimée pour avril 2017.

## **12. Charte des voyages scolaires**

Concernant la Charte des voyages scolaires, M. VANZI explique que l'AEFE a demandé plus de rigueur sur la partie financière, et que l'audit s'est très bien passé aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Il précise que la Charte des voyages scolaires présente les droits et obligations de toutes les parties concernées, et qu'elle suit un certain nombre de principes de traçabilité et peut faire l'objet d'un audit car il s'agit d'un document unique.

La Charte distingue les sorties obligatoires, gratuites sur le temps scolaire, pour lesquelles les parents reçoivent une simple information du lycée et les sorties facultatives, pour lesquelles une participation des parents est sollicitée. Dans ce dernier cas, les enseignants leur font signer une demande d'autorisation pour la sortie.

En début d'année scolaire, les enseignants proposent leurs demandes de voyages scolaires à l'équipe de direction.

Après validation du volet pédagogique par le proviseur, un premier budget prévisionnel est proposé.

Le premier Conseil d'Établissement de l'année scolaire est alors saisi pour validation.

Mme LE BRAS-LESTREMAU fait référence à la déclaration d'intentions qui se fait dans l'enseignement primaire.

M. VANZI précise qu'il existe des différences dans le secondaire. Il présente ensuite le circuit de validation des voyages (document joint).

M. AUGIÉ pose une question à propos de la Maison des Lycéens, qui pourrait potentiellement aider aux voyages scolaires, si elle existait. M. VANZI lui répond que c'est une possibilité.

### **La Charte des voyages scolaires est adoptée à l'unanimité.**

Concernant le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, Mme VALLDECABRES précise que sur la page 2, il faudrait ajouter la mention «des frais d'examen obligatoires».

M. CARRAT demande quelle est la participation des parents à la Caisse de Solidarité. M. VANZI lui répond qu'elle est bien au-dessus de 50 % de cotisations volontaires.

## **13. Frais de scolarité 2017-2018**

Le proviseur propose une hausse du 0,9 % des frais de scolarité, avec le gel des frais de demi-pension et de première inscription.

Mme VALLDECABRES informe le conseil que le Lycée Français de Valence est celui qui a augmenté le moins les frais de scolarité en Espagne pour la rentrée 2016/2017.

Cette hausse raisonnée permettrait de couvrir un certain nombre de remplacements de courte durée dans le second degré.

M. MICHEL déclare que le coût de la vie a baissé de 0,8 % en Espagne selon les sources officielles, et que si on ajoute 0,9 % de hausse cela fait 1,7 % d'augmentation, sans que les autres salaires n'aient augmenté.

Mme BORSO DI CARMINATI et M. VAN LANGHENHOVE expliquent qu'il est nécessaire de faire le bilan avec les parents, car la baisse de leurs salaires est souvent plus importante.

M. BERTÉ dit que cette hausse va représenter une meilleure qualité, une amélioration.

Les représentants des parents et M. MICHEL lui répondent que le coût de la vie n'a pas augmenté de 0,9 %, mais qu'au contraire il a baissé. Le proviseur demande l'avis du conseil sur sa proposition.

Mme GONZALEZ-GALLARZA demande au proviseur et à M. VANZI pourquoi cette augmentation est liée au problème des remplacements.

Mme BORSO DI CARMINATI demande si les remplacements de courte durée sont très fréquents où si ils l'ont été particulièrement cette année.

Le proviseur déclare que tout est lié.

Mme BORSO DI CARMINATI dit qu'elle continue à ne pas comprendre, car la Sécurité Sociale compense le paiement des salaires pendant les arrêts, et que cet argent n'est pas dépensé par l'établissement.

Le proviseur précise qu'il s'agit de remplacements de courte durée, depuis le premier jour d'absence.

M. VANZI indique que certaines dépenses augmentent et d'autres baissent, qu'il vient de renouveler tous les contrats et que cela augmente les dépenses.

M. CARRAT veut savoir combien cette augmentation représente pour les parents.

M. VANZI lui répond qu'il s'agit de 30 € pour l'année.

Mme GONZALEZ-GALLARZA dit qu'il faudrait expliquer cela aux parents pour qu'ils comprennent mieux l'augmentation des frais de scolarité.

Le proviseur demande à nouveau l'avis du conseil sur cette proposition d'augmentation des frais de scolarité 2017/2018.

**18 présents avec voix délibérative**

**Participent au vote : 18**

**Abstention : 1**

**Contre : 3**

**Pour : 14**

#### **14. Informations diverses**

Le proviseur donne les détails des résultats du baccalauréat 2016 : 98,2 % de réussite: 30 mentions très bien ( 6 mentions très bien pour la série I., 9 pour la série ES et 15 pour la série S) sur 113 présentés, soit 28 % (23% pour l'ensemble de l'Espagne).

Il annonce que les résultats du DNB seront connus demain.

Le proviseur espère que les *notas de corte* ne s'envoleront pas encore cette année, car les élèves avec mention très bien devraient pouvoir accéder à la filière de leur choix. Il souhaite redire que cette promotion 2016 a été excellente.

M. MICHEL demande si les départs pour étudier en France sont déjà connus.

Le proviseur lui répond que la moitié des élèves se sont préinscrits en France sur APB, ce qui ne veut pas dire que ce choix sera confirmé.

De nombreux élèves ont été admis en classes préparatoires. Le bilan définitif ne sera connu qu'en septembre 2016, et dépendra des choix réels des élèves quant à leur poursuite d'études.

#### **15. Questions diverses**

Certaines questions diverses ont déjà été traitées au cours du Conseil, comme par exemple celle sur le WIFI ou les résultats au DNB blanc.

Concernant les remplacements en fin d'année scolaire (voyages, correction d'examens) le proviseur adjoint souhaite trouver de meilleures solutions. (Question APA)

Tarifs appliqués aux familles nombreuses (Question APA et GPI)

La demande est d'aligner les tarifs dégressifs sur la même base que les Lycées Français de Barcelone et Madrid. Le proviseur répond qu'il faudra faire une simulation pour voir ce que cela peut représenter pour le Lycée

Procédure d'attribution des bourses d'excellence. (Question APA) : il s'agit de bourses de cinq ans pour les élèves étrangers qui ont obtenu une mention très bien ou bien au baccalauréat et qui s'engagent à suivre des études supérieures en France. La démarche commence au mois de février : le proviseur s'entretient

individuellement avec tous les élèves susceptibles d'obtenir une mention très bien, et leur demande leurs trois premiers choix pour leurs études supérieures.

Les élèves dont le premier vœu est la poursuite d'études en Espagne ne sont pas classés comme prioritaires. Après il y a un classement in fine avec tous les autres élèves des lycées espagnols, qui est fait par les Services Culturels de l'Ambassade de France.

Mme GONZALEZ-GALLARZA demande combien de bourses sont attribuées au Lycée chaque année.

Le proviseur répond que le lycée se voit habituellement attribué une bourse d'excellence, voire deux. Cette année et compte tenu de l'excellence des résultats de cette promotion, ce sont 4 bourses d'excellence qui ont été attribuées.

Enseignement de complément latin en 5ème (Question SNES-FSU) :

Le proviseur rappelle qu'il a proposé un EPI *Langues et cultures de l'antiquité en 5ème* lors du conseil d'enseignement de lettres, que cette question a été également traitée en conseil pédagogique et qu'il s'étonne qu'elle soit posée au conseil d'établissement. La volonté est d'aligner les trois enseignements de compléments à partir de la classe de 4ème. Il regrette que cet EPI ne soit pas mis en place en 5ème.

À la fin de la séance, le proviseur indique que Mme LE BRAS-LESTREMAU et lui-même terminent leur mission au Lycée.

Mme LE BRAS-LESTREMAU souhaite remercier l'ensemble des personnes avec lesquelles elle a travaillé, et surtout les élèves dont elle a eu des retours très agréables.

Le proviseur déclare avoir éprouvé beaucoup de plaisir à diriger le lycée français de Valence pendant 5 ans. Sa prochaine affectation est parisienne.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h50.

Le Proviseur,  
Président du conseil d'établissement,

  
Gilles ALMOSNINO

La secrétaire adjointe de séance,

Encarna RIBERA MAYCAS



Le secrétaire de séance,

  
Christophe DERAMBURE